

Copropriété Servitude réciproque

Par billere64, le 20/11/2013 à 09:02

Bonjour

En copropriété, que veut dire "servitude réciproque" sur un volume non extrait dans des parties communes?

Deux copropriétés (tranche 1 et tranche 2, dans un ensemble immobilier vertical nommé "LA résidence des PARCS 1 ET 2") sur deux parcelles cadastrales différentes possèdent des "servitudes réciproques".

Les règlements de copropriété sont ambigus et difficiles à lire.